

Intervention d'Eric CIOTTI en séance lors de l'examen du texte de la LOPPSI au sujet des amendements déposés par l'opposition sur une modification du régime de la garde à vue:

Eric CIOTTI, rapporteur de la LOPPSI II, donne l'avis de la commission des lois sur les amendements, puis fait une déclaration personnelle sur ce sujet:

M. Éric Ciotti, rapporteur. Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je vais répondre de façon globale à l'ensemble des amendements ayant trait à la garde à vue.

L'opposition nous a beaucoup reproché de légiférer sous le coup de l'émotion. En l'espèce, madame Billard, vous tombez dans le même travers.

Vous réagissez à un événement, relaté dans la presse, qui s'est produit hier, et que contestent les forces de police notamment par la voix de M. Alain Gardère, directeur de la DSPAP. Je vous invite à beaucoup de prudence en la matière. Or voilà que vous voulez légiférer dans l'émotion, rapidement ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

(M. Jean-Pierre Brard. *Mais non ! Nous avons toujours défendu cette position dans le passé !*)

M Éric Ciotti, rapporteur. Je vous renvoie donc la critique avec beaucoup de plaisir !

Le Premier ministre l'a dit, de même que Mme la garde des sceaux et, tout à l'heure, M. le ministre de l'intérieur. La jurisprudence de la CEDH nous invite à ouvrir ce débat ; le comité Léger et la garde des sceaux ont formulé des propositions ; vous avez vous-mêmes déposé une proposition de loi qui devrait être discutée le 25 février.

Nous aurons donc l'occasion de débattre de cette question importante. L'avis défavorable de la commission s'explique par ces raisons de forme.

Permettez-moi de m'exprimer également à titre personnel. Sans doute devons-nous en effet progresser en ce qui concerne les conditions de la garde à vue ; mais prenons garde de ne pas fragiliser les moyens de l'enquête. Cet après-midi, le SNOP, syndicat de policiers, et le syndicat des commissaires ont vivement protesté contre les attaques qui visent l'ensemble des policiers dans ce type d'affaires. On remet en cause leur intégrité et leur capacité à respecter les lois de la République : c'est tout à fait insupportable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP. – Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Nous n'allons pas rouvrir le débat sur le classement des syndicats de police. Mais les membres du SNOP ont évoqué l'éventualité de rendre leur habilitation d'officiers de police judiciaire s'ils continuaient d'être mis en cause à propos des procédures de garde à vue.

Le sujet est grave. Ne versons pas dans la facilité en stigmatisant des policiers qui exercent un métier difficile, souvent au péril de leur vie. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Il serait très caricatural de se livrer à ces critiques médiatiques, infondées et trop rapides.

(M. Jean-Pierre Brard. *Que les fonctionnaires fassent pression sur les parlementaires, c'est honteux !*)

M. Éric Ciotti, rapporteur. En ouvrant ce débat, nous devons veiller à concilier les libertés publiques et le maintien de la qualité de l'enquête, essentielle à l'élucidation des crimes et délits.